

Dossier Plans

Pièce n°6

Ferme éolienne de la Vallée aux Pierres SAS

Département de la Meuse (55)

Communes de Menaucourt et de Chanteraine



Volkswind France SAS
SAS au capital de 250 000€
R.C.S PARIS 439 906 934

Centre Régional de Tours
25 rue du Général Mocquery
37550 SAINT-AVERTIN
02 47 54 27 44

Septembre 2025 - VERSION 1



Historique des versions

Date de la version	Etabli par	Relu par :	Commentaire :	Nature des modifications :
26/09/2025	Maxime Aubourg	Jean-Charles Rioult	Dépôt	

Avant-Propos

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien de la vallée aux pierres sur les communes de Menaucourt et de Chanteraine est constitué de différentes pièces distinctes, afin de faciliter sa lecture :

- **Pièce n°1** : Une lettre de demande
 - **Pièce n°1-1** : Contenu réglementaire
 - **Pièce n°1-2** : Sommaire inversé et lexique
- **Pièce n°2** : Note de présentation non technique
- **Pièce n°3** : Dossier administratif (justificatif de maîtrise foncière)
- **Pièce n°4** : Etude d'impact du projet sur l'environnement, à laquelle sont joints les documents suivants :
 - **Pièce 4-1** : Résumé non technique de l'étude d'impact
 - **Pièce 4-2-1** : Etude paysagère (Agence JACQUEL & CHATILLON)
 - **Pièce 4-2-2** : Carnet de photomontage (Agence JACQUEL & CHATILLON)
 - **Pièce 4-3** : Etude acoustique (EREA Ingénierie)
 - **Pièce 4-4** : Etude naturaliste dont étude d'incidence Natura 2000 (BIOTOPE)
- **Pièce n°5** :
 - **Pièce 5-1** : Etude de dangers
 - **Pièce 5-2** : Résumé non-technique de l'étude de dangers
- **Pièce n°6 : Dossier plans**, comprenant :
 - Une carte de situation au 1/25 000ème, et un plan de l'installation au 1/2 500ème,
 - Un plan de masse des installations au 1/1000ème, pour lequel il est demandé, par la présente, une dérogation concernant l'échelle.

Table des matières

Table des matières	3
Chapitre 1. Pièces écrites	5
1.1. Présentation du site	6
1.2. Caractéristiques architecturales	6
1.3. Les infrastructures du parc éolien	6
1.4. Les éoliennes	6
1.5. Le mât	6
1.6. Les matériaux	7
1.7. Sécurité, Normes et Certificats	7
1.7.1. Normes et certificats de l'éolienne Vestas V110	7
1.7.2. La commission Electrotechnique Internationale (IEC).....	7
1.7.3. Protection contre les incendies, la foudre et les surtensions	8
1.8. Les voies d'accès et aires de maintenance	8
1.9. Echelle des plans	9
1.10. Notice au titre de l'article 4 du décret n°2014-450 et de l'article R* 431-8 du Code de l'Urbanisme	9
Chapitre 2. Pièces graphiques	11

Tableaux

Tableau 1 : Les matériaux de l'éolienne Vestas V110.....	7
Tableau 2 : Les standards de l'éolienne Vestas V110	7
Tableau 3 : Les normes de l'éolienne Vestas V110.....	7

Figures

Figure 1 : Exemple de voie d'accès et plateforme.....	8
Figure 2 : Vue en coupe des voies d'accès	9

Planches

Planche 1 : Plan de situation éloignée	12
Planche 2 : Plan de situation rapprochée	13
Planche 3 : Plan de masse du projet.....	14
Planche 4 : Plan des accès.....	15
Planche 5 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison.....	16
Planche 6 : Plan de l'éolienne E01	17
Planche 7 : Plan de l'éolienne E02.....	18
Planche 8 : Profil topographique du parc	19
Planche 9 : Schéma en élévation de l'éolienne	20
Planche 10 : Plan de masse du poste de livraison	21
Planche 11 : Plan de façade du poste de livraison.....	22
Planche 12 : Carte des points de vue	23
Planche 13 : Vue proche du site.....	24
Planche 14 : Vue éloignée du site.....	26

Plans ICPE

Plan 1 : Carte de situation ICPE 1/25000 ^e	28
Plan 2 : Plan(s) de l'installation ICPE 1/2500 ^e	29
Plan 3 : Plan(s) d'ensemble ICPE 1/1000 ^e (dérogatoire).....	30

Chapitre 1.

Pièces écrites

La présente demande concerne la construction de 6 éoliennes de type VESTAS V110 de puissance nominale de 2,2 MW, sur les communes de Menaucourt et de Chanteraine (55).

Ce parc éolien a fait l'objet de nombreuses études dont les résultats sont transcrits dans l'étude d'impact jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale.

1.1. Présentation du site

Le projet est situé dans un secteur dominé par des cultures. Le choix des parcelles d'implantation des éoliennes s'est fait en étroite concertation avec les propriétaires et exploitants de celles-ci mais aussi avec l'ensemble des bureaux d'étude technique afin de minimiser les impacts de ces installations sur les activités agricoles, le paysage, la faune, la flore, etc.

1.2. Caractéristiques architecturales

L'implantation proposée de la Ferme éolienne de la Vallée aux Pierres est une extension des parcs éolien de Plainchamp et de Rosières. Le parc est composé de 4 éoliennes sur la commune de Menaucourt et de 2 éoliennes sur la commune de Chanteraine.

1.3. Les infrastructures du parc éolien

Le poste de livraison du parc éolien se trouve à proximité de l'éolienne E04. Le raccordement du parc au poste source le plus proche sera enterré et empruntera préférentiellement les voies d'accès et chemins ruraux existants.

Les fondations en béton sont enterrées et recouvertes de terre végétale.

Les transformateurs des éoliennes sont intégrés à la nacelle de l'éolienne.

1.4. Les éoliennes

Le choix des éoliennes selon des critères de qualité et de fiabilité est fondamental. Il se fait de manière parfaitement neutre, indépendamment de tout fabricant. En optant pour le constructeur Vestas, nous avons la garantie de machines de qualité avec une efficacité technique optimale, durant tout le cycle d'exploitation qui peut durer 40 ans.

L'intégration dans le paysage a en outre été améliorée par :

- ✎ Le choix des turbines V110 de 2,2 MW ;
- ✎ L'application d'une même hauteur pour toutes les turbines ;
- ✎ Un agencement entre les éoliennes respectant le contexte paysager et patrimonial local ;
- ✎ Une organisation géométrique entre éoliennes permettant une bonne lisibilité du projet.


La nacelle a un logo Vestas.

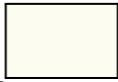
La couleur des pales et de la nacelle est gris clair (RAL 7035)



1.5. Le mât

Le mât de la V110 2,2 MW, d'une hauteur de 85m (hauteur de moyeu), se compose de 4 sections. Il est doté d'un monte-charge permettant de transporter deux personnes.

La couleur extérieure et intérieure du mât est respectivement le RAL 7035  et

RAL 9001 .

1.6. Les matériaux

L'éolienne Vestas V-110 est composée de différents éléments ayant chacun un matériau adapté :

Tableau 1 : Les matériaux de l'éolienne Vestas V110

Élément	Matériau
Pale	Fibre de verre renforcé de fibres de carbone et d'époxy
Moyeu	Fonte
Arbre Principal	Fonte
Mât	Acier
Couverture de la Nacelle	GRP – Plastique renforcé de verre
Avant du châssis de la Nacelle	Fonte
Arrière du châssis de la Nacelle	Structure acier en treillis

1.7. Sécurité, Normes et Certificats

1.7.1. Normes et certificats de l'éolienne Vestas V110

L'éolienne Vestas V-110 est certifiée selon les standards de certifications listés ci-dessous :

Tableau 2 : Les standards de l'éolienne Vestas V110

Standard	Conditions	Taille du mât
IEC 61400-1	IECs Classe IIA	85 m

L'éolienne Vestas V-110 est conçue selon les normes suivantes :

Tableau 3 : Les normes de l'éolienne Vestas V110

Nacelle et Moyeu	IEC 61400-1
Mât	IEC 61400-1

1.7.2. La commission Electrotechnique Internationale (IEC)

La Commission Electrotechnique Internationale (IEC), est la première organisation mondiale qui élabore et publie des normes internationales pour tout ce qui a trait à l'électricité, à l'électronique et aux technologies apparentées. Celles-ci servent de base à la normalisation nationale et de références lorsqu'il s'agit de rédiger des soumissions et des contrats internationaux. La IEC a également pour mission de promouvoir, par l'intermédiaire de ses membres, la coopération internationale pour tout ce qui concerne la normalisation dans les domaines de l'électricité, de l'électronique et des technologies.

Les normes IEC

Les normes internationales de la IEC facilitent les échanges dans le monde en supprimant les obstacles techniques au commerce. Un composant ou un système fabriqué en conformité avec les normes IEC dans un pays peut être vendu et utilisé dans les autres pays. L'utilisateur final, peut ainsi avoir la certitude que le produit satisfait à des normes de qualité minimales (habituellement élevées) ; il n'a donc pas à se préoccuper de faire procéder à de nouveaux essais ou à de nouvelles évaluations du produit.

1.8. Les voies d'accès et aires de maintenance

La norme NF EN IEC 61400 : Sécurité et conception des éoliennes

Cette partie de la NF EN IEC 61400 spécifie les exigences de conception essentielles pour assurer l'intégrité technique des éoliennes. Elle a pour objet de fournir un niveau de protection approprié contre les dommages causés par tous les risques pendant la durée de vie prévue. Elle concerne tous les sous-systèmes des éoliennes tels que les mécanismes de commande et de protection, les systèmes électriques internes, les systèmes mécaniques et les structures de soutien. Elle s'applique aux éoliennes de toutes dimensions.

Le respect de la norme NF EN IEC 61400 assure l'intégrité de l'aérogénérateur ainsi que la sécurité des personnes et infrastructures à sa proximité.

1.7.3. Protection contre les incendies, la foudre et les surtensions

Chaque éolienne est livrée avec deux extincteurs situés :

- ✎ au pied du mât de l'éolienne, à côté de la porte d'entrée
- ✎ dans la nacelle

La protection contre la foudre et les surtensions de toute l'installation est conforme aux normes internationales IEC 61400-24 parties 1, 3 et 4 ainsi que NF EN IEC 61400-24.

Le site est accessible depuis le réseau départemental, par les chemins ruraux et les chemins d'exploitation desservant les parcelles agricoles. Ce réseau sera complété par la création de chemin pour accéder directement aux plateformes. Afin de permettre la circulation des véhicules lourds transportant les éléments composant l'éolienne, certains des chemins utilisés feront l'objet d'un traitement (renforcement ou création).

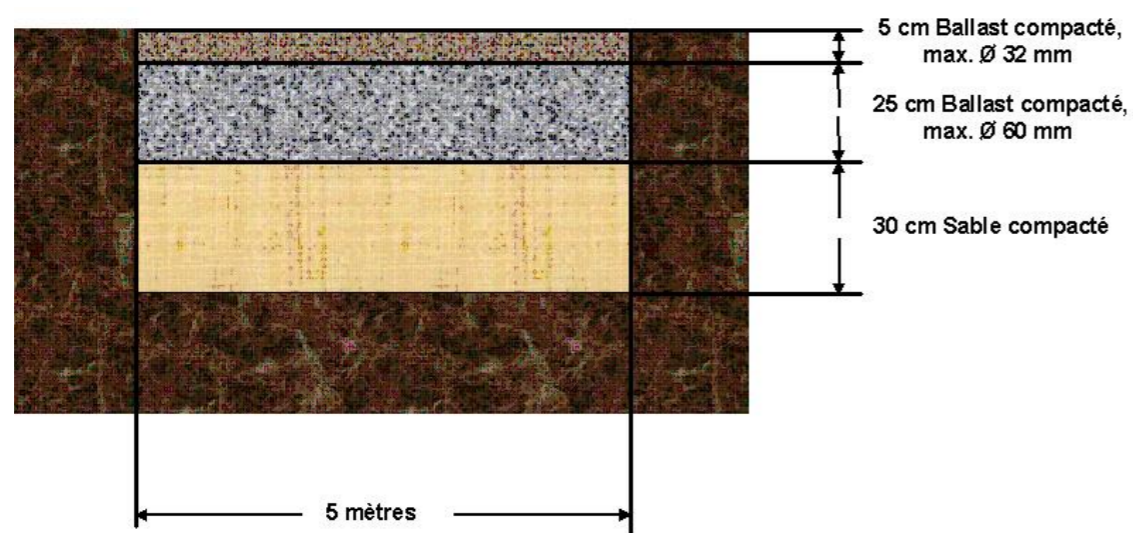
Figure 1 : Exemple de voie d'accès et plateforme



Chaque éolienne sera alors directement accessible depuis un de ces chemins. Les voies d'accès et les aires de maintenances sont de même nature :

- ✎ Les matériaux de la couche de base doivent être constitués d'empierrements imbriqués ne contenant pas d'argile mais du sable/gravier ou tout autre matériau ne retenant pas l'eau. Le matériau de finition doit être du gravier compactable antidérapant ;
- ✎ Pour la structure de la chaussée, il pourrait être envisagé (à confirmer par une étude géotechnique précise des sols) la composition suivante : Ballast compacté, épaisseur 5 cm (grain max. 32 mm) et ballast compacté, épaisseur 25 cm (grain max. 60 mm) sur un sous-sol en sable compacté (environ 30 cm) ;
- ✎ L'eau doit toujours être drainée de la chaussée sur laquelle elle ne doit jamais pouvoir stagner. Elle doit être drainée vers les champs environnants ou être acheminée vers un point de drainage au-delà de la chaussée;
- ✎ La capacité de charge par essieu ne doit jamais excéder 15 tonnes métriques.

Figure 2 : Vue en coupe des voies d'accès



1.9. Echelle des plans

Conformément au 9° du I. de l'article D181-15-2 du Code de l'environnement, une dérogation est demandée quant au respect de l'échelle (1/200^e) des plans d'ensemble ICPE, afin de pouvoir présenter les installations dans leur intégralité, et les terrains avoisinants. C'est pourquoi les Plan 3 sont présentés au 1/1000^e.

1.10. Notice au titre de l'article 4 du décret n°2014-450 et de l'article R* 431-8 du Code de l'Urbanisme

Malgré la mise en place de l'autorisation environnementale, le chapitre ci-dessous décrit le projet architectural prévu à l'art. R*431-8 du code de l'urbanisme :

I. « l'état initial du terrain et de ses abords, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments du paysage » :

Le projet se situe au sud du département de la Meuse sur les communes de Menaucourt et de Chanteraine, à environ 55 kilomètres au sud de Verdun. Le territoire est rythmé par des plateaux ou des plaines et des reliefs de côte, entrecoupés de plusieurs vallées et leurs affluents.

La zone d'implantation se localise sur le plateau Barrois et la Côte des Bars à l'Est de la vallée de l'Ornain. Les petites vallées creusées par le Noitel et la Barboure encadrent respectivement le Nord et le Sud de la zone d'implantation. Cette dernière se localise à une altitude comprise entre 280 m et 376 m. La zone de projet est délimitée au nord de l'aire d'étude immédiate par la N4 tout comme la D156, la D966 au Sud-est, et au Nord-est de la D29 et de la D189.

L'habitat se présente sous la forme de bourgs et hameaux. L'habitation la plus proche se trouve à environ 668 m de l'éolienne E01.

II. « les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet » :

a) L'aménagement du terrain :

Un tel projet génère des aménagements conséquents, comme la création de chemin d'accès et d'aires de grutage. Le parti d'aménagement retenu est de s'appuyer au maximum sur le tracé des voies existantes, pour leur réalisation. Ces chemins devront avoir une largeur d'environ 5 mètres et seront réalisés en grave compactée. Aussi, des pans coupés (rayon de braquage entre deux chemins) devront être créés afin de permettre le passage des convois exceptionnels.

b) Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants :

Le projet est composé de 6 éoliennes dont 4 sur la commune de Menaucourt et 2 sur la commune de Chanteraine. Le projet est une extension des parcs de Plainchamp et de Rosières. L'ensemble forme une unité visuelle, lecture d'un parc global permettant une cohérence visuelle. Cette implantation permet également de mettre à profit le réseau de chemins existants afin de faciliter l'accès aux éoliennes.

L'éolienne envisagée est la VESTAS V110 de 2,2MW avec une taille de rotor de 110 mètres, une hauteur de mât de 85 mètres pour une hauteur sommitale de 140 mètres. Enfin, l'ensemble de l'installation comprend un poste de livraison d'une superficie de 60 m² (12 x 5 m), implanté à proximité de l'éolienne E04 afin de faciliter le raccordement au réseau. Afin d'assurer son intégration, le poste de livraison aura un bardage bois.

c) Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain :

Aucune clôture ne sera mise en place et la végétalisation des abords immédiats des éoliennes est proscrite pour éviter tout risque d'impact sur la faune volante. En dehors de l'emprise strictement nécessaire au projet, les terrains conserveront leur vocation actuelle à savoir les grandes cultures. Les aires de grutage doivent rester dans un bon état général et accessibles lors des phases de montage/démantèlement des éoliennes comme pour la phase d'exploitation.

d) Matériaux et couleurs utilisés :

Le poste de livraison aura un bardage bois afin d'assurer une insertion paysagère optimale de ce local technique. Les éoliennes sont quant à elles composées d'un mât tubulaire en acier, d'une nacelle et de trois pales chacune dans un RAL-7035 « Gris clair » conformément à la réglementation aéronautique.

e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer :

Le pétitionnaire veillera à limiter au maximum la destruction/dégradation de haies et boisement. Aucune clôture ne sera mise en place.

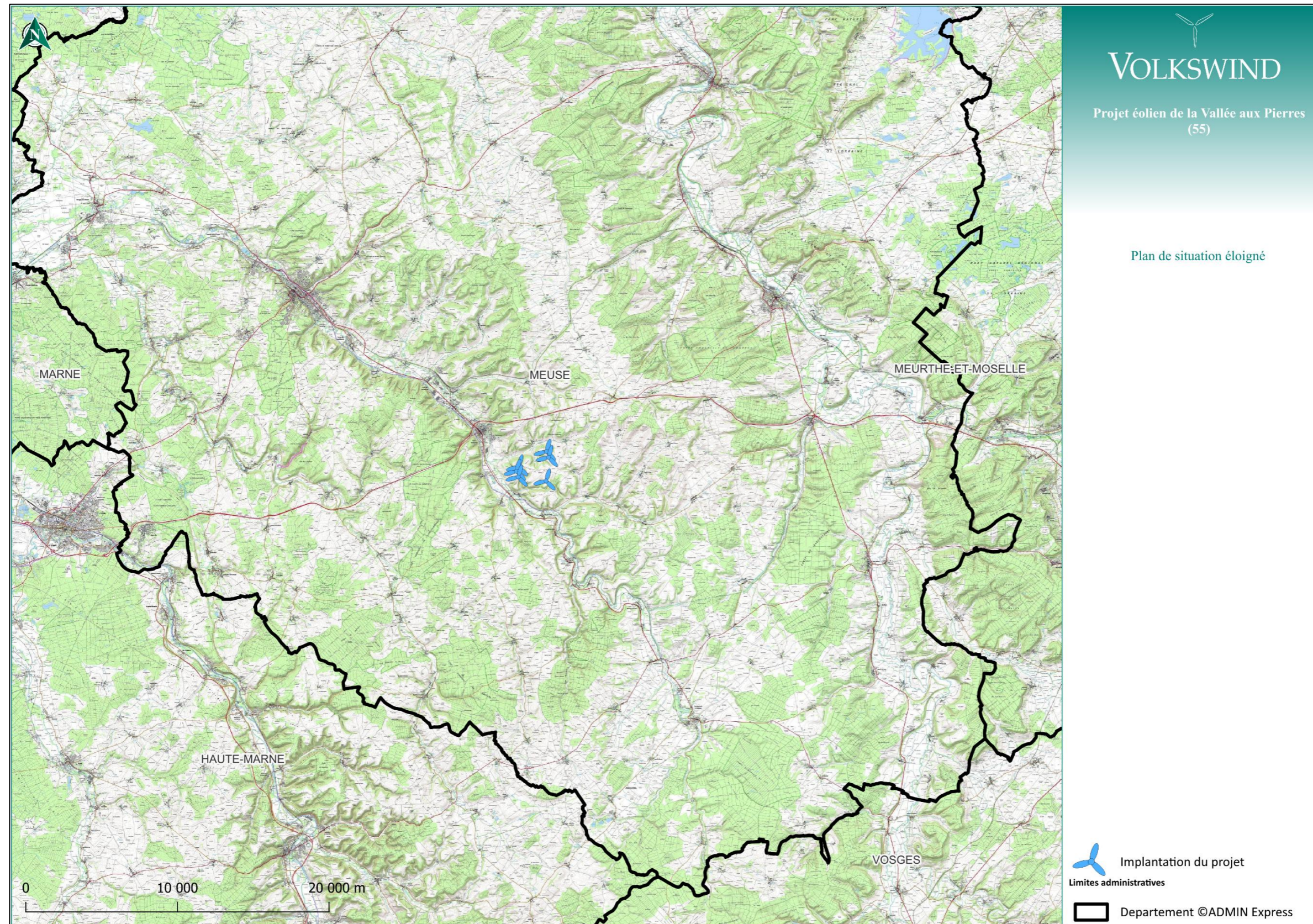
f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement :

Le tracé de l'ensemble des chemins utiles au projet emprunte essentiellement les chemins existants (voie communale, chemin d'exploitation et chemin rural) pour ne pas amputer les surfaces agricoles. De ce fait, ces chemins renforcés pourront être utilisés par des tiers.

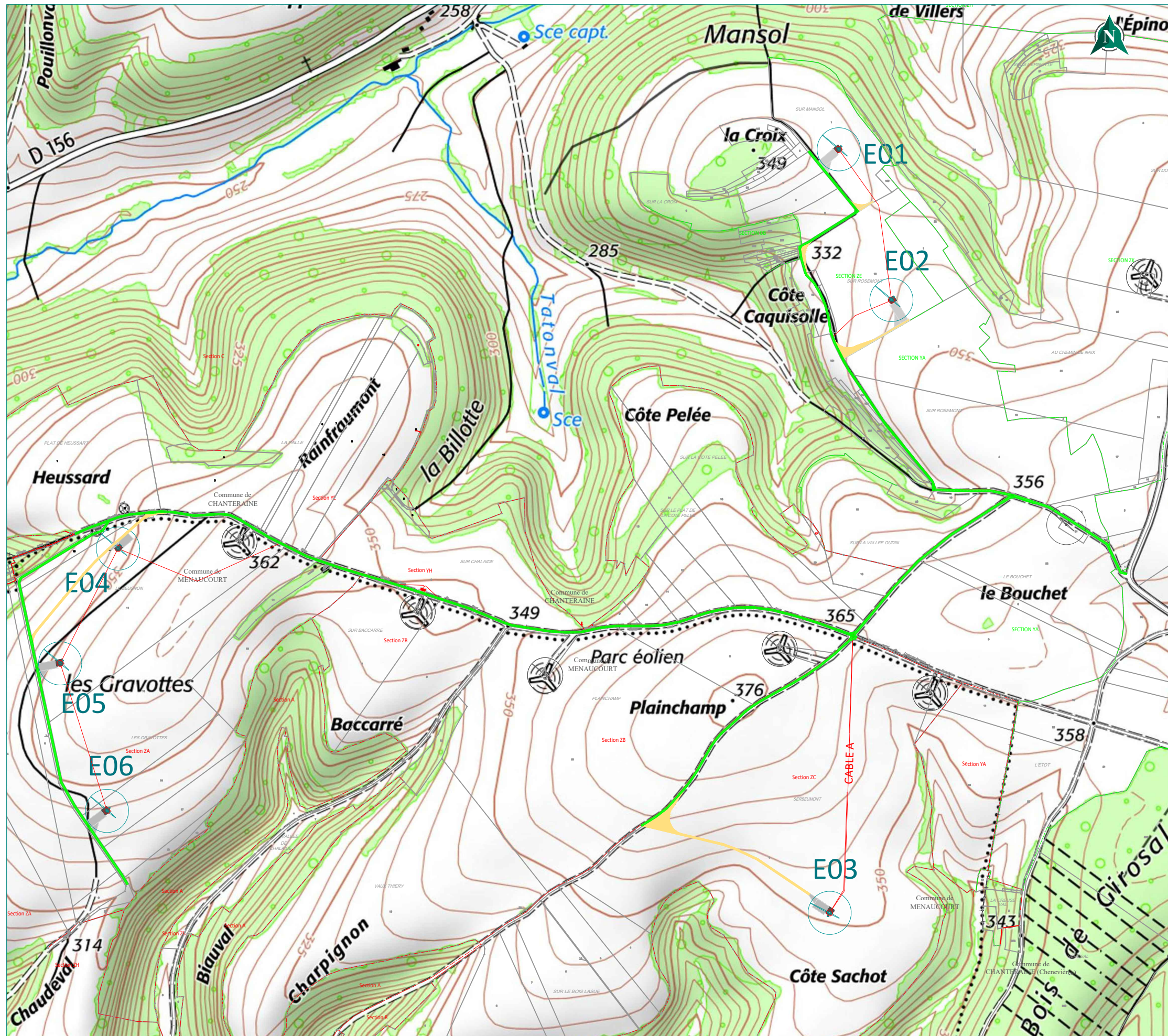
Chapitre 2.

Pièces graphiques

Planche 1 : Plan de situation éloignée



Plan de masse



Contexte éolien

- Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne du projet
- Eolienne existante

Réseau électrique

- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison

Accès et plateformes

- Accès (chemin et pan-coupé) à créer
- Accès (chemin) existant
- Aire de maintenance
- Aire de contournement

Limites administratives

- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale

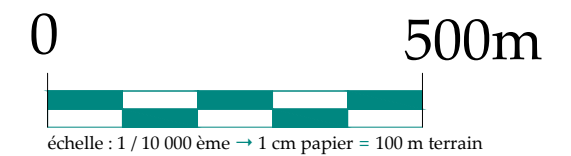
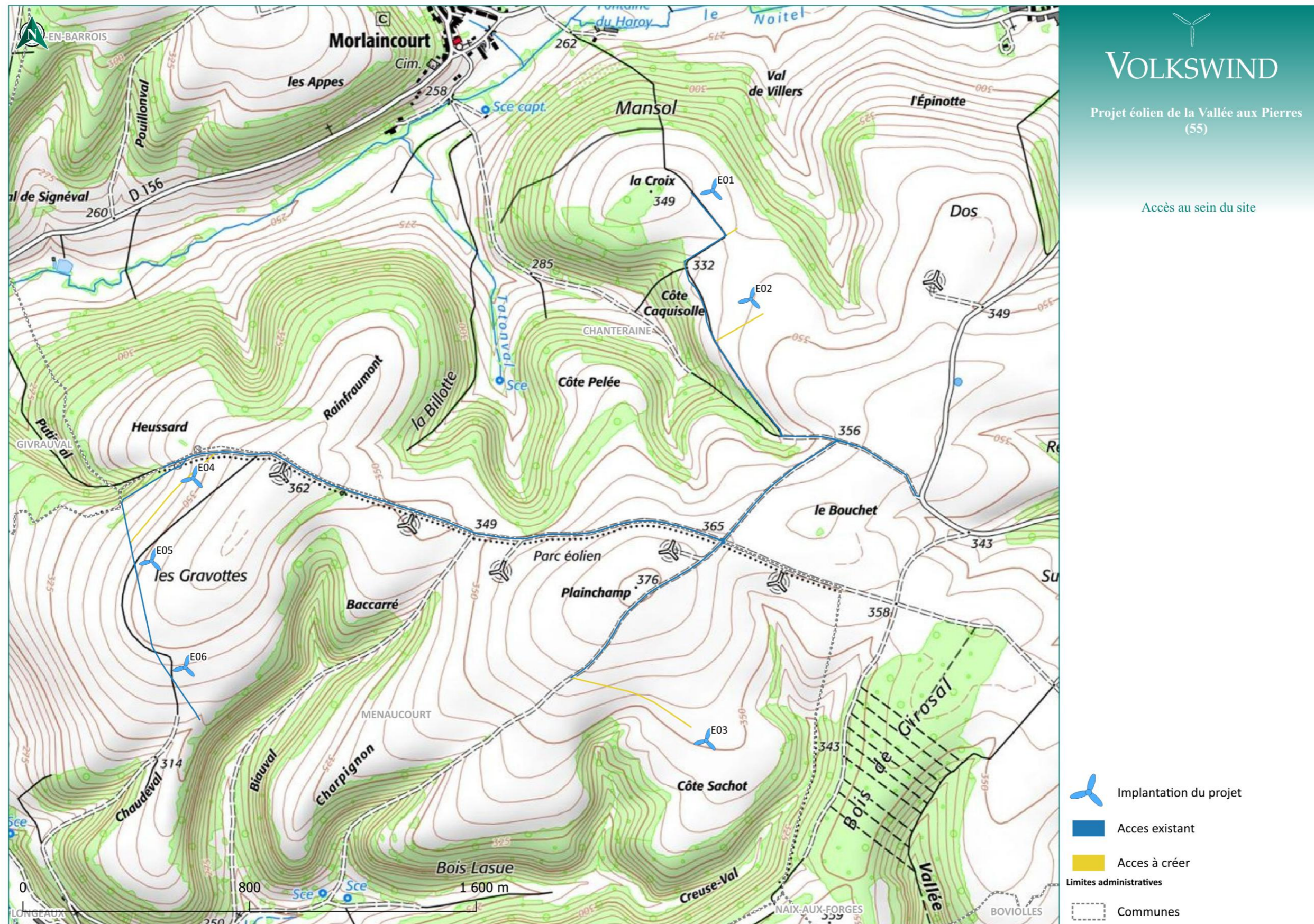


Planche 4 : Plan des accès



Numéro Eolienne	Modèle	Coordonnées				Z – Altitude maximale du socle de l'éolienne (m NGF)**	Hauteur Totale Eolienne (m)	Z – Altitude maximale en bout de pales (m NGF)***
		Lambert 93 (m)*		WGS 84 (dd°mm'ss.ss")*				
		X	Y	E	N			
E01	V110	875 336	6 844 314	5°22'54.12"	48°40'30.67"	345	140,0	485
E02	V110	875 470	6 843 931	5°23'0.10"	48°40'18.14"	347	140,0	487
E03	V110	875 313	6 842 373	5°22'50.13"	48°39'27.87"	352	140,0	492
E04	V110	873 503	6 843 299	5°21'23.05"	48°39'59.60"	349	140,0	489
E05	V110	873 356	6 843 007	5°21'15.45"	48°39'50.29"	353	140,0	493
E06	V110	873 475	6 842 632	5°21'20.71"	48°39'38.03"	345	140,0	485
PDL		874 279	6 843 194	5°22'0.82"	48°39'55.45"	351	-	-

Planche 5 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison

* Les Coordonnées X, Y ont été éditées par des géomètres experts du cabinet Herreye & Julien et arrondies au mètre près (Données extraites des feuilles cadastrales géoréférencées fournies par www.cadastre.gouv.fr et recalées par les géomètres-experts du Herreye & Julien après repérages sur site, sans bornage contradictoire)

* Les coordonnées en WGS84 sont converties à partir des coordonnées en Lambert 93 via geofree.fr, et arrondies au centième de seconde près.

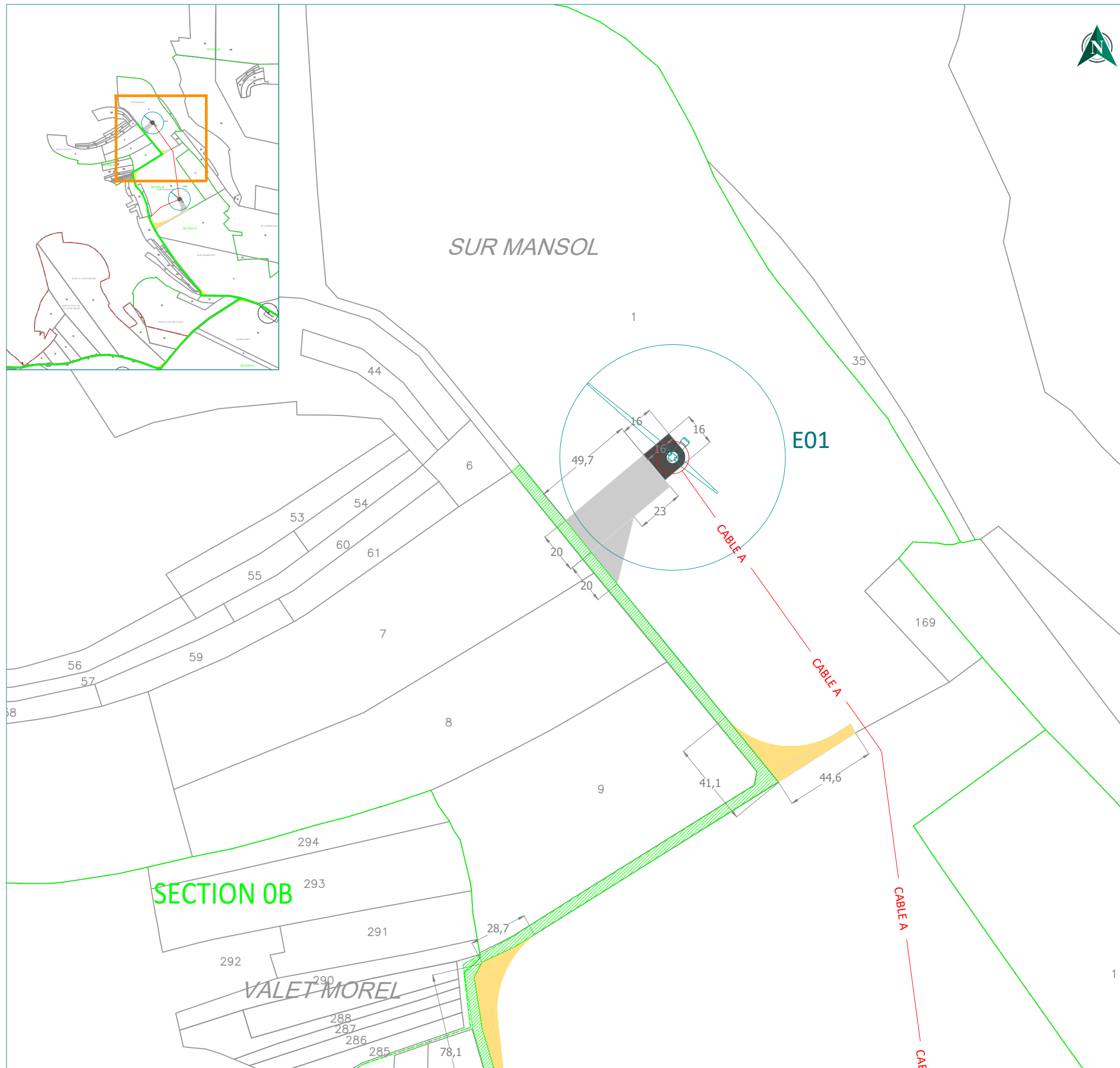
** Les coordonnées Z correspondent à l'altitude maximale, arrondie au mètre supérieur, des levés topographiques réalisés par les géomètres-experts du cabinet Herreye & Julien au niveau de la plateforme de chaque éolienne. Ainsi, l'altitude au socle et en bout de pale de chaque éolienne construite ne dépassera pas la valeur Z maximale, arrondie au mètre supérieur, indiquée ici.

*** L'altitude maximale en bout de pale est calculée à partir de l'altitude maximale au socle de l'éolienne, arrondie au mètre supérieur.

Plan de l'éolienne E01

Mât sur la commune de Chanteraine
 Référence cadastrale : ZE 1
 Altitude terrain : 345 m
 Altitude sommitale : 485 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	875 336	6 844 314
WGS 84	5°22'54.12" E	48°40'30.67" N



Contexte éolien

- Eolienne du projet
- Nom de l'éolienne du projet
- Eolienne existante

Réseau électrique

- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison

Accès et plateformes

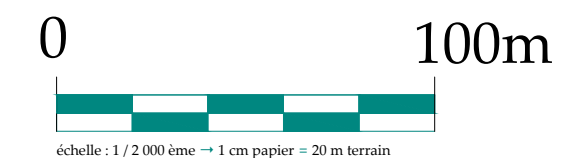
- Accès (chemin et pan-coupé) à créer
- Accès (chemin) existant
- Aire de maintenance
- Aire de contournement

Autre

- Cotations

Limites administratives

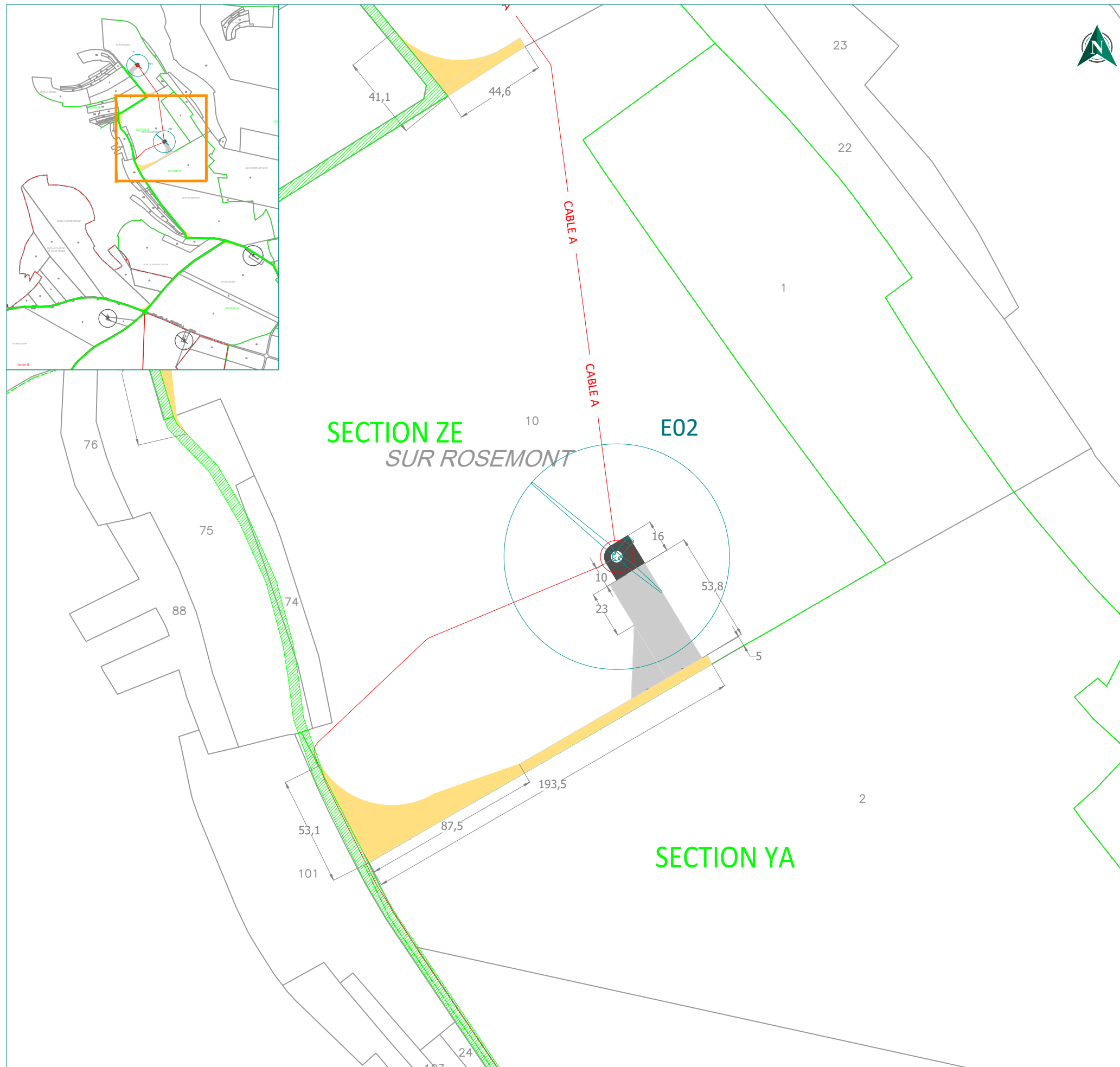
- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale



Plan de l'éolienne E02

Mât sur la commune de Chanteraine
 Référence cadastrale : ZE 10
 Altitude terrain : 347 m
 Altitude sommitale : 487 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	875 470	6 843 931
WGS 84	5°23'0.10" E	48°40'18.14"N



Contexte éolien

- Eolienne du projet
- E00** Nom de l'éolienne du projet
- Eolienne existante

Réseau électrique

- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison

Accès et plateformes

- Accès (chemin et pan-coupé) à créer
- Accès (chemin) existant
- Aire de maintenance
- Aire de contournement

Autre

- Cotations

Limites administratives

- Parcelle
- XX 00** Numéro parcelle
- Limite communale

0 100m



échelle : 1 / 2 000 ème → 1 cm papier = 20 m terrain

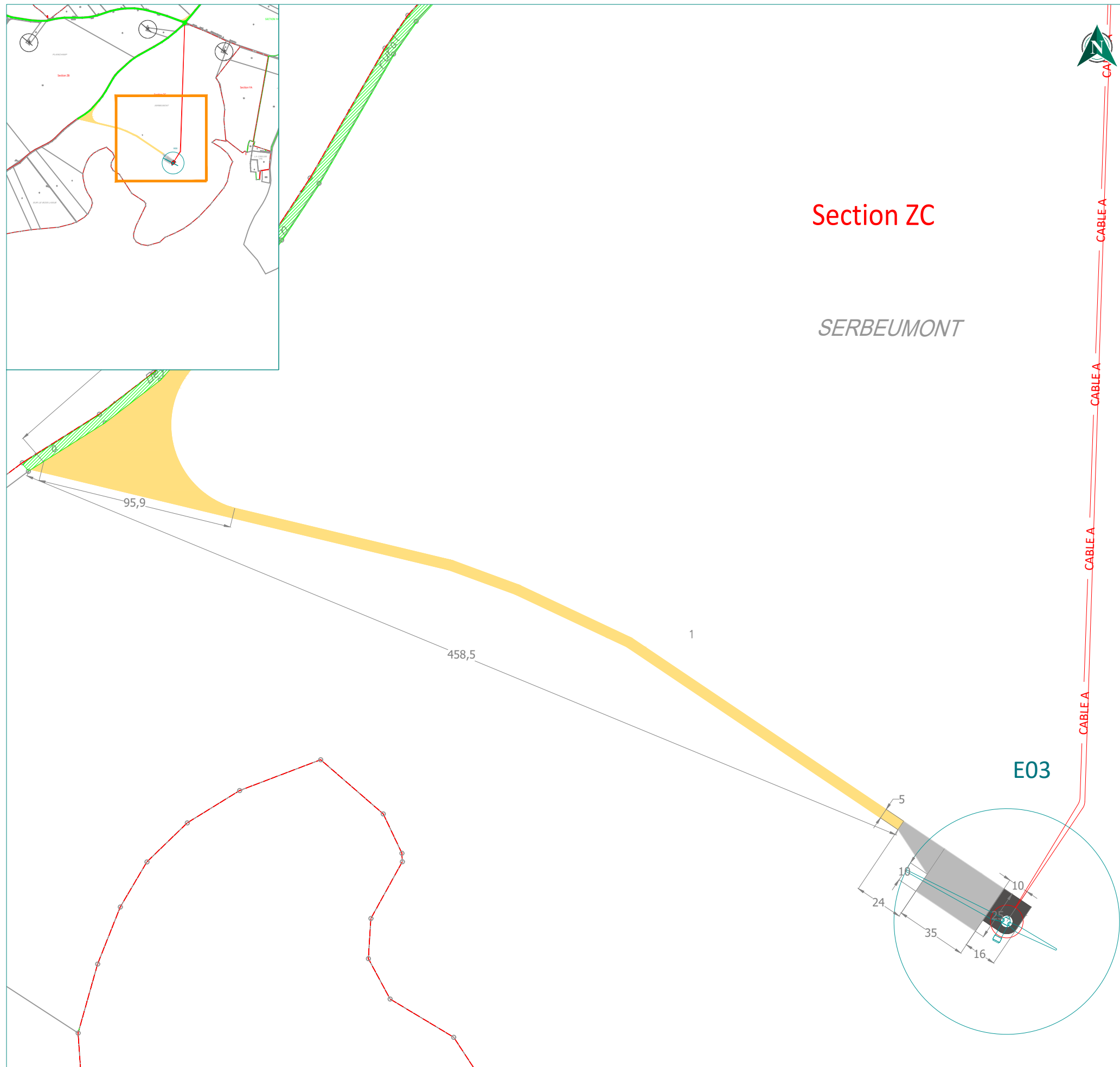
Plan de l'éolienne E03

Mât sur la commune de Menaucourt
 Référence cadastrale : ZC 1
 Altitude terrain : 352 m
 Altitude sommitale : 492 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	875 313	6 842 373
WGS 84	5°22'50.13"E	48°39'27.87"N

Section ZC

SERBEUMONT



Contexte éolien

- Eolienne du projet
- E00** Nom de l'éolienne du projet
- Eolienne existante

Réseau électrique

- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison

Accès et plateformes

- Accès (chemin et pan-coupé) à créer
- Accès (chemin) existant
- Aire de maintenance
- Aire de contournement

Autre

- Cotations

Limites administratives

- Parcelle
- XX 00** Numéro parcelle
- Limite communale

0 100m

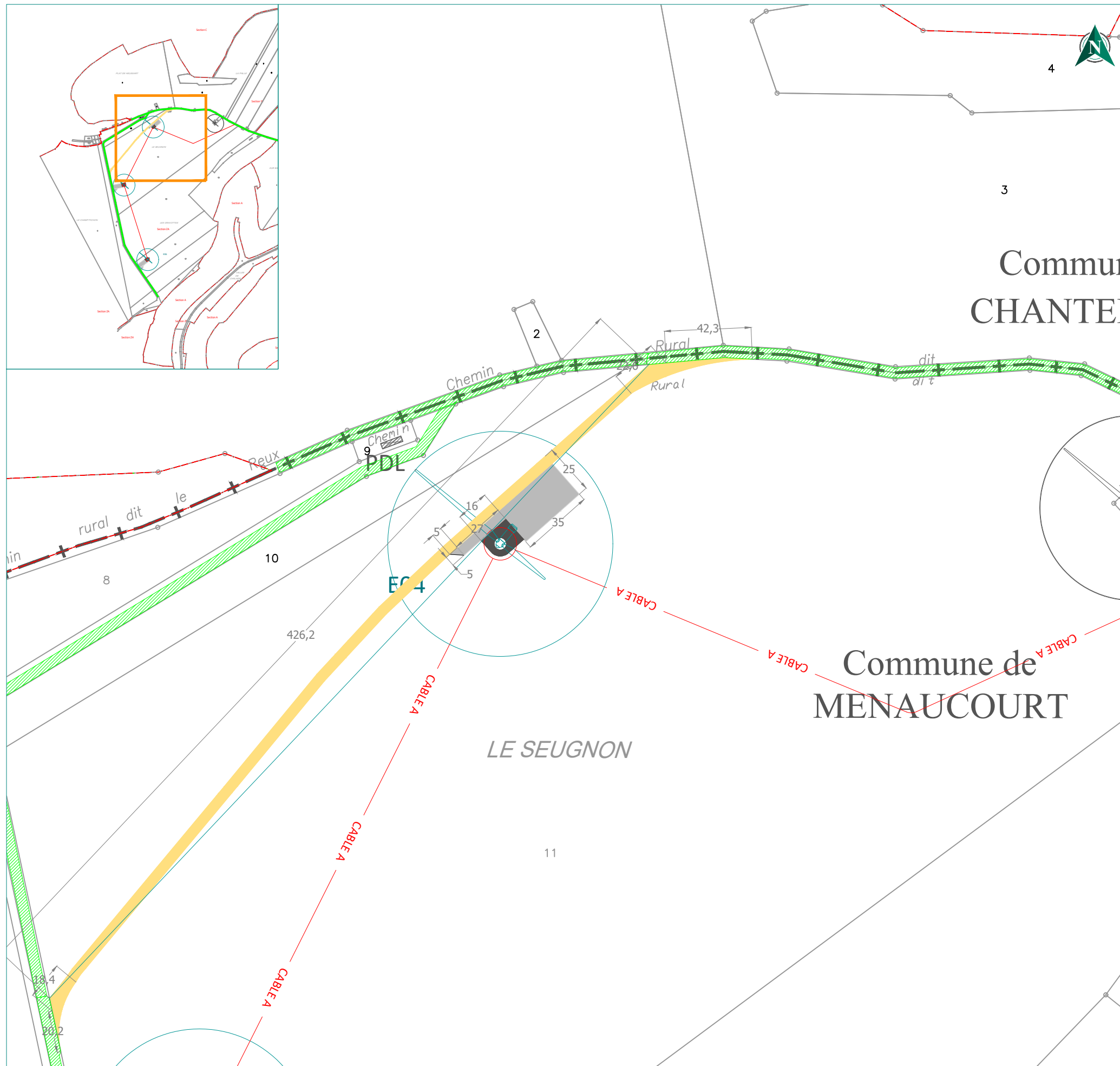


échelle : 1 / 2 000 ème → 1 cm papier = 20 m terrain

Plan de l'éolienne E04

Mât sur la commune de Menaucourt
 Référence cadastrale : ZA 11
 Altitude terrain : 349 m
 Altitude sommitale : 489 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	873 503	6 843 299
WGS 84	5°21'23.05"E	48°39'59.60"N



Contexte éolien

- Eolienne du projet
- Nom de l'éolienne du projet
- Eolienne existante

Réseau électrique

- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison

Accès et plateformes

- Accès (chemin et pan-coupé) à créer
- Accès (chemin) existant
- Aire de maintenance
- Aire de contournement

Autre

- Cotations

Limites administratives

- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale

0 100m

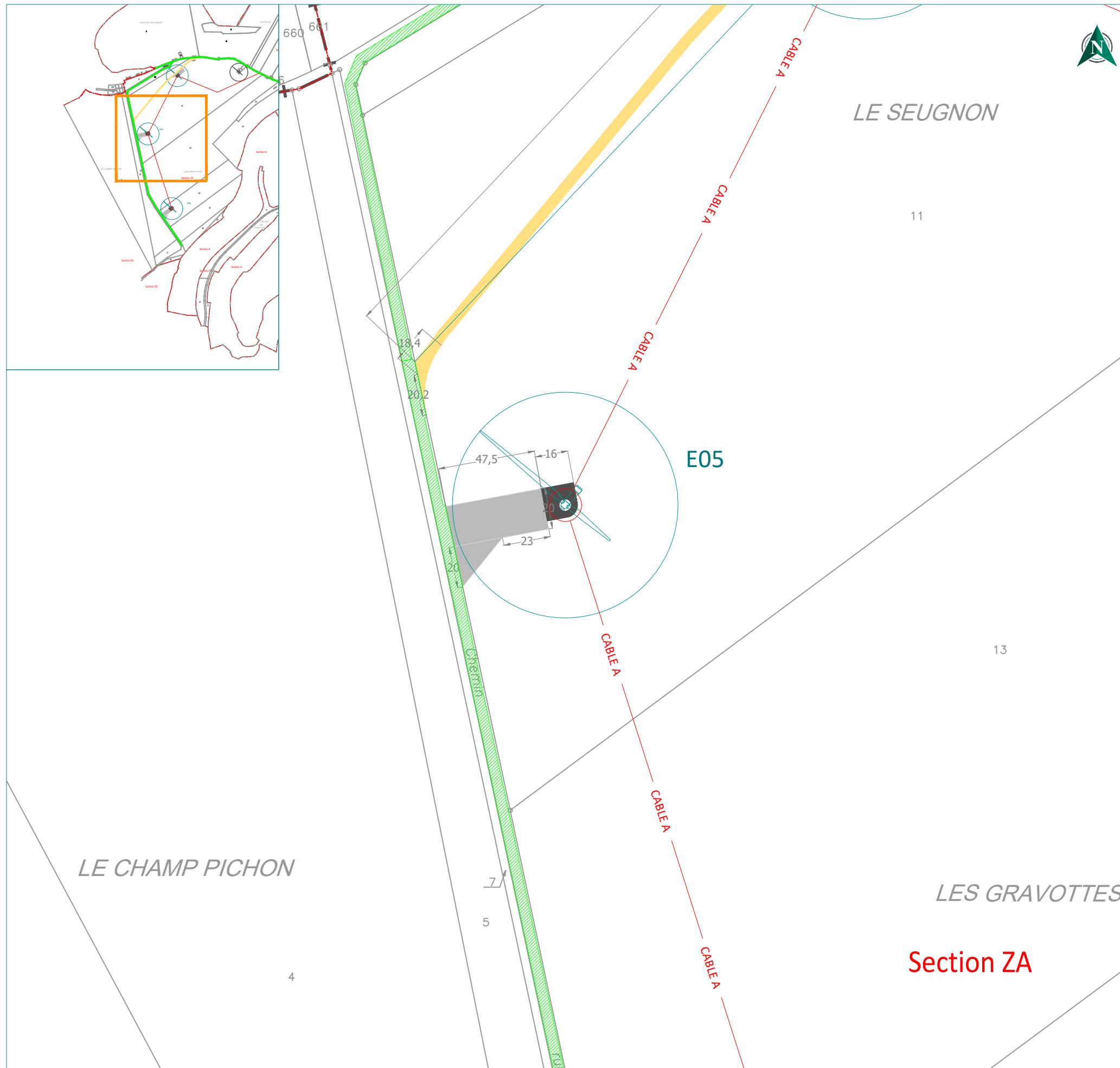


échelle : 1 / 2 000 ème → 1 cm papier = 20 m terrain

Plan de l'éolienne E05

Mât sur la commune de Menaucourt
 Référence cadastrale : ZA 11
 Altitude terrain : 353 m
 Altitude sommitale : 493 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	873 356	6 843 007
WGS 84	5°21'15.45"E	48°39'50.29"N



Contexte éolien

- Eolienne du projet
- Nom de l'éolienne du projet
- Eolienne existante

Réseau électrique

- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison

Accès et plateformes

- Accès (chemin et pan-coupé) à créer
- Accès (chemin) existant
- Aire de maintenance
- Aire de contournement

Autre

- Cotations

Limites administratives

- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale

0 100m

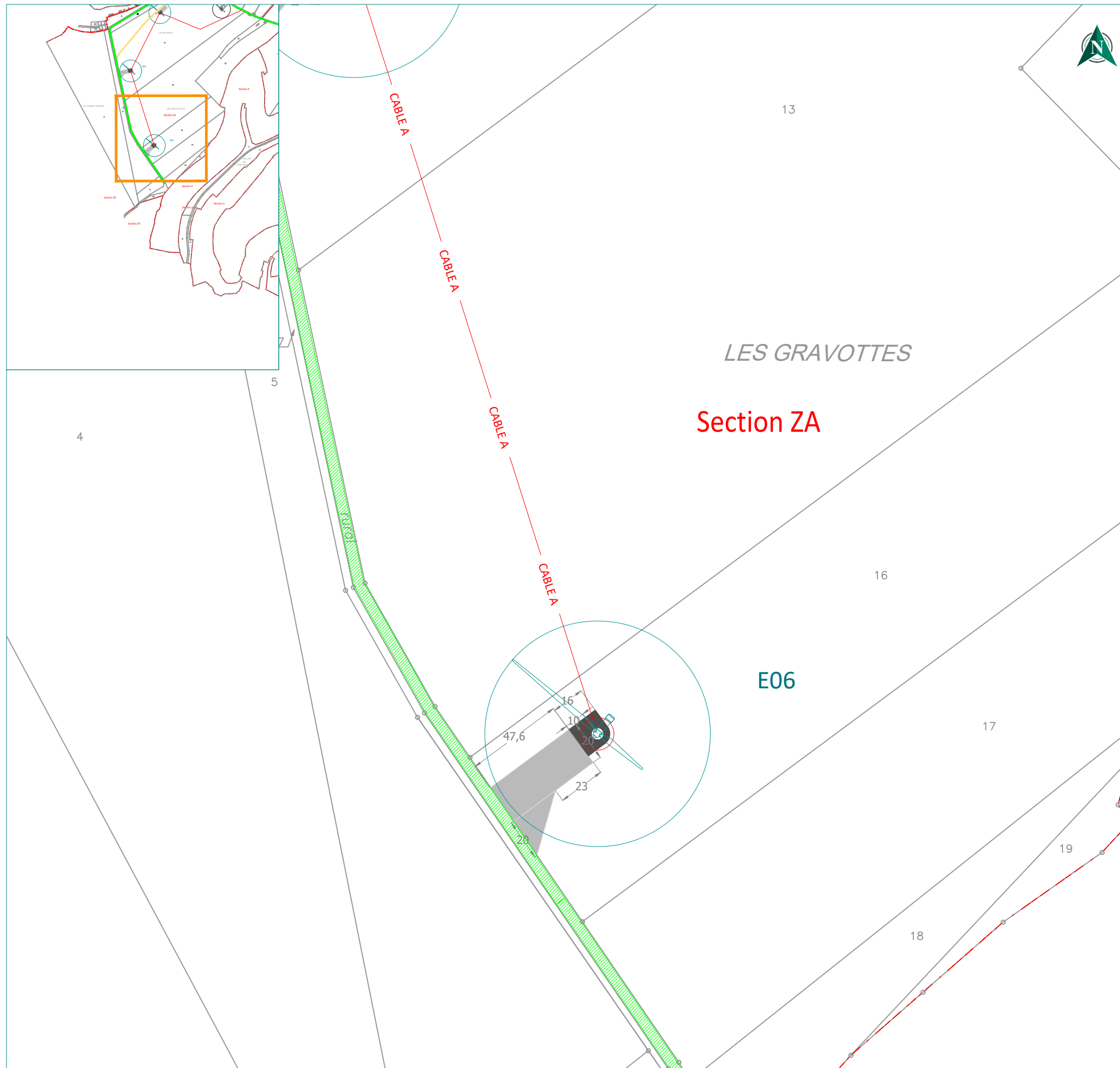


échelle : 1 / 2 000 ème → 1 cm papier = 20 m terrain

Plan de l'éolienne E06

Mât sur la commune de Menaucourt
 Référence cadastrale : ZA 16
 Altitude terrain : 345 m
 Altitude sommitale : 485 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	873 475	6 842 632
WGS 84	5°21'20.71"E	48°39'38.035"N



Contexte éolien

- Eolienne du projet
- Nom de l'éolienne du projet
- Eolienne existante

Réseau électrique

- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison

Accès et plateformes

- Accès (chemin et pan-coupé) à créer
- Accès (chemin) existant
- Aire de maintenance
- Aire de contournement

Autre

- Cotations

Limites administratives

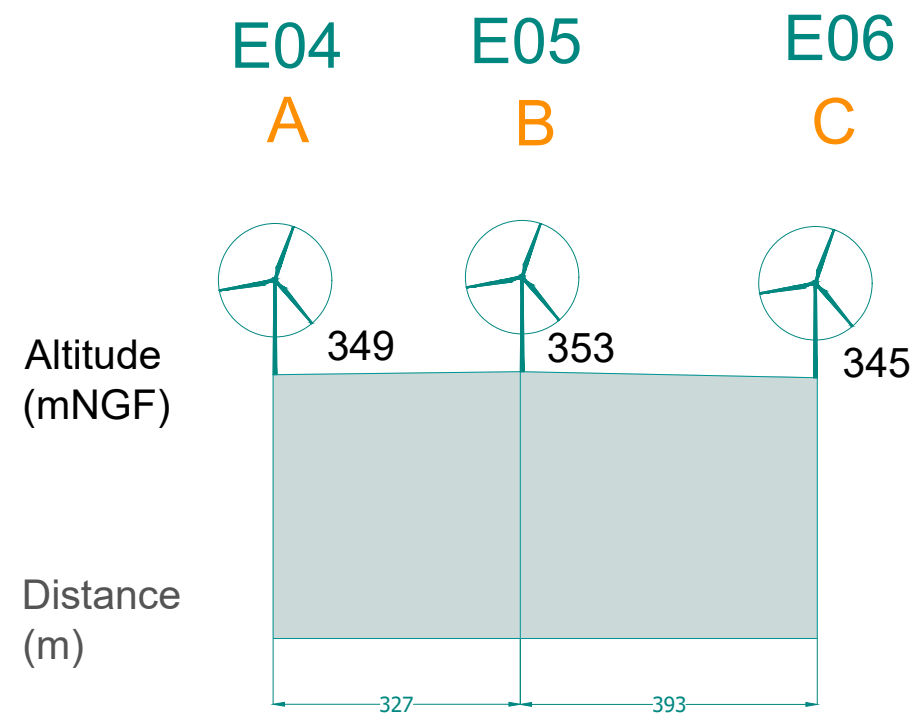
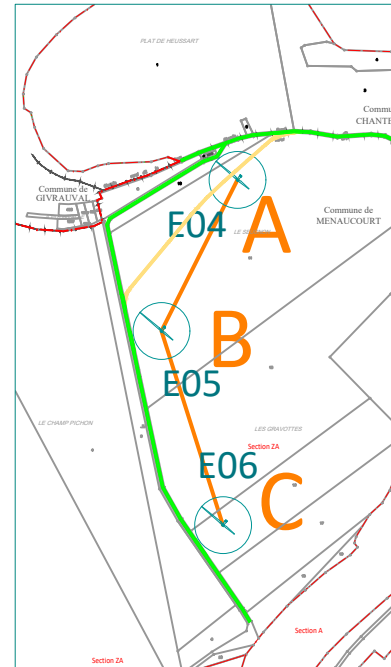
- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale

0 100m



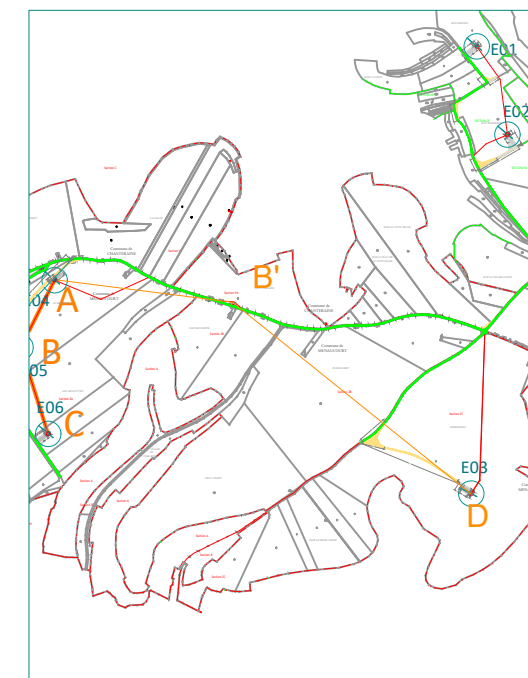
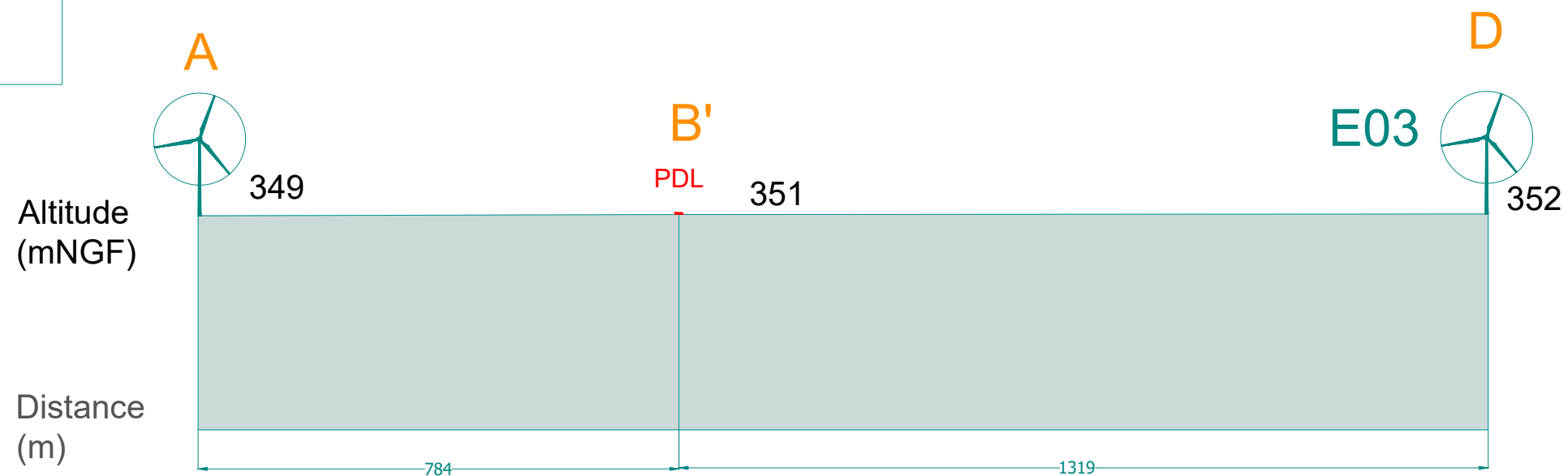
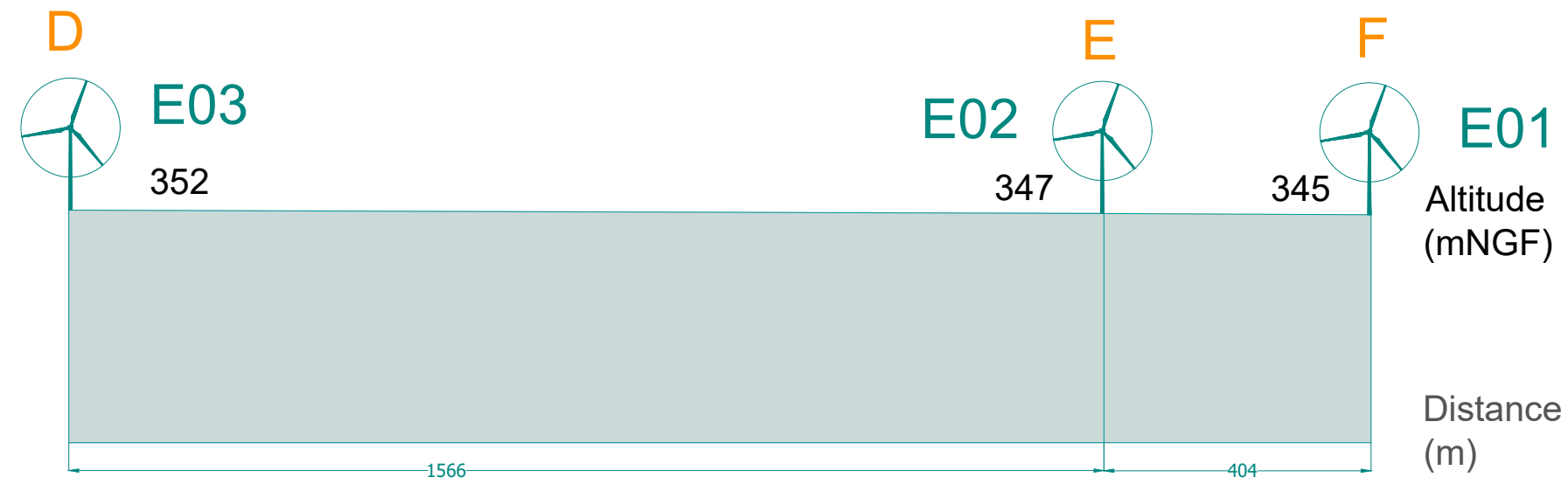
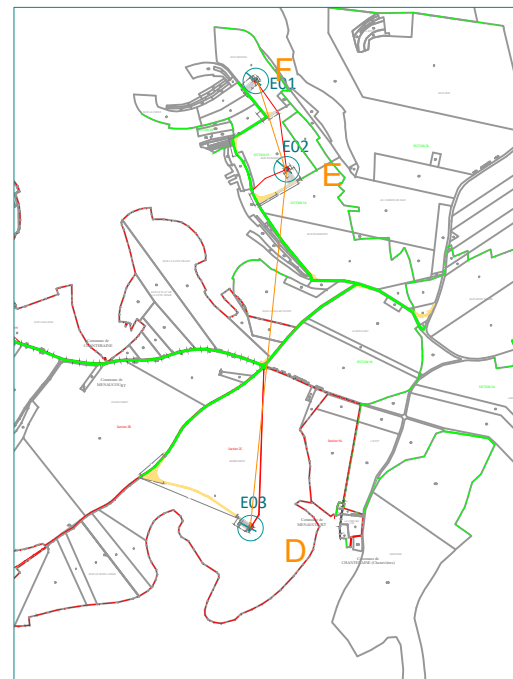
échelle : 1 / 2 000 ème → 1 cm papier = 20 m terrain

Profil topographique du parc



Projet éolien
 E00 Nom éolienne
 A Point de repère coupe
 Éolienne du projet

Coupes topographiques
 Coupe

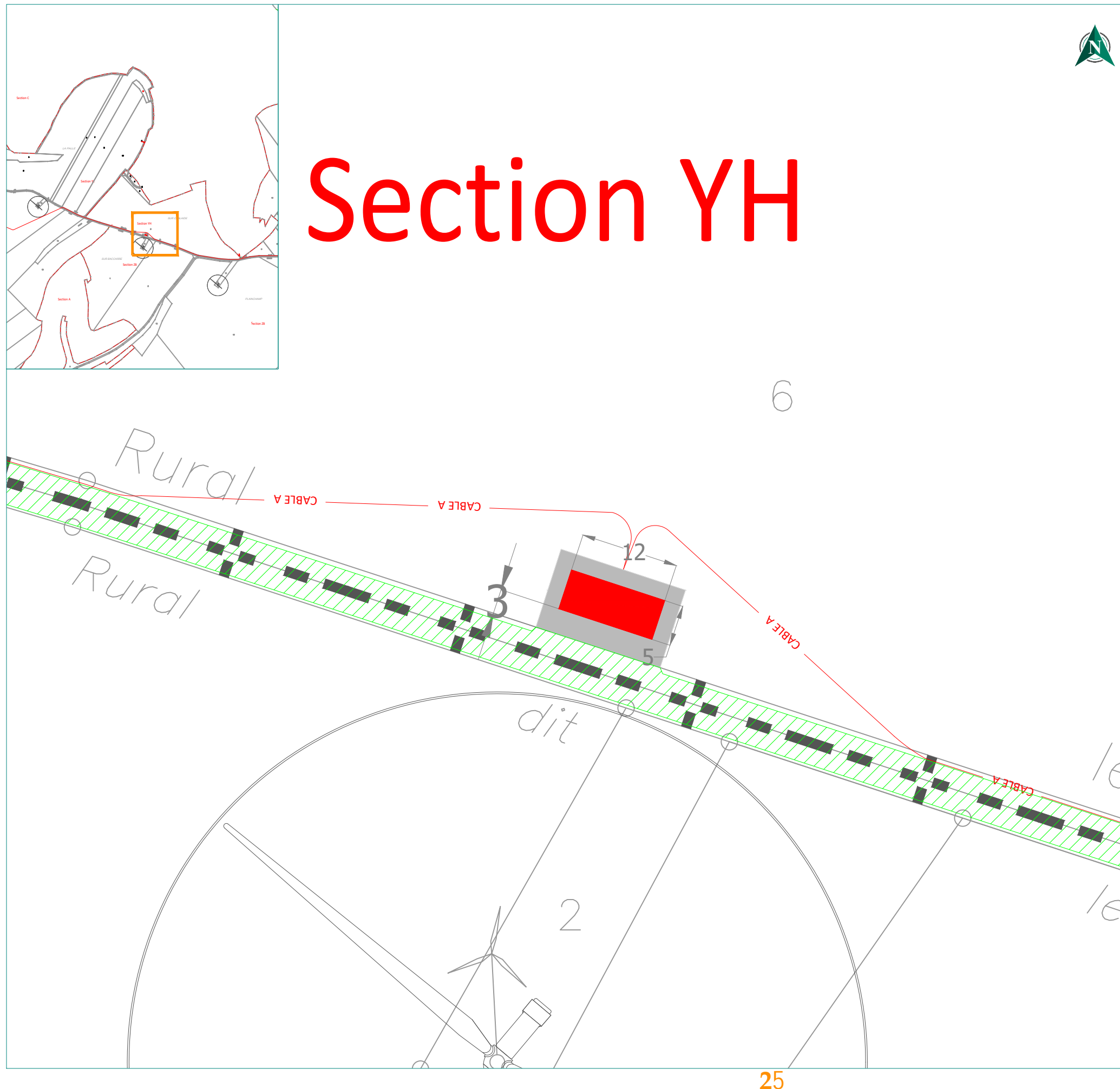


Plan de masse
du poste de livraison

Section YH

Poste de livraison sur la commune de Chanteraine,
Référence cadastrale : YH 6
Altitude terrain : 351 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	874 279	6 843 194
WGS 84	5°22'0.82"E	48°39'55.45"N



- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
 - Poste de livraison
- Accès et plateformes
- Accès (chemin) existant
 - Aire de maintenance
- Autre
- Cotations
- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale

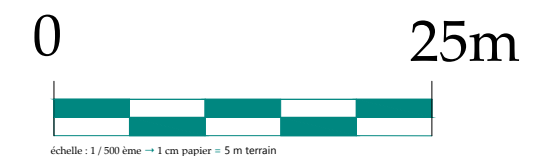


Planche 12 : Carte des points de vue

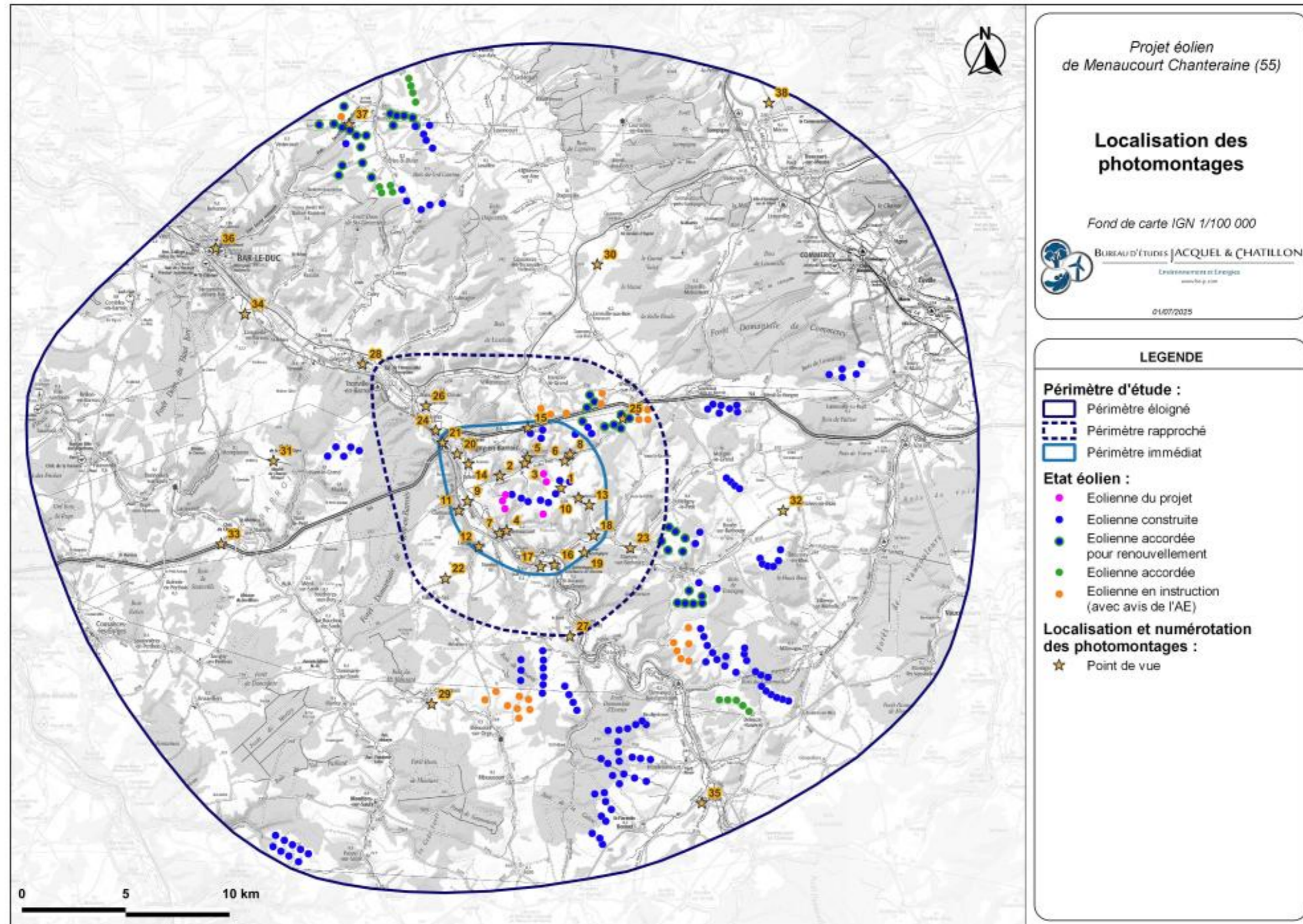
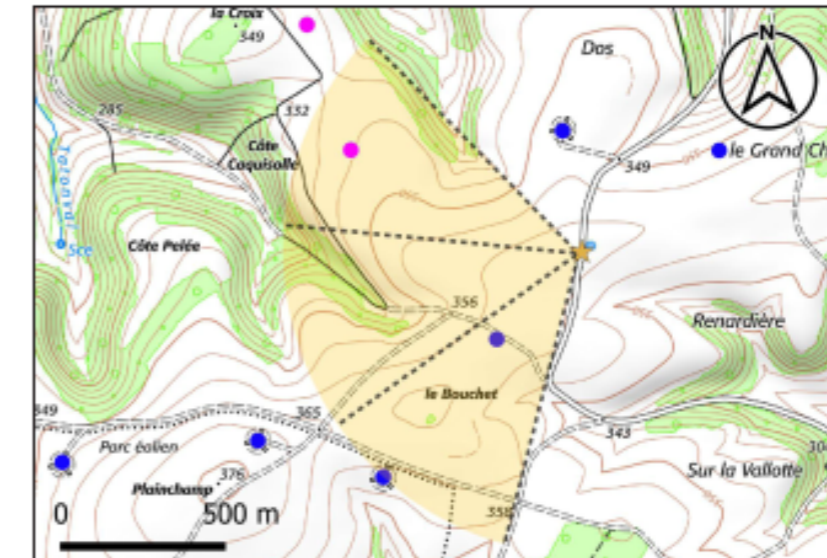


Planche 13 : Vue proche du site

PHOTOMONTAGE N°	1
LOCALISATION	Sur la D189, au Nord-ouest de Chennevières

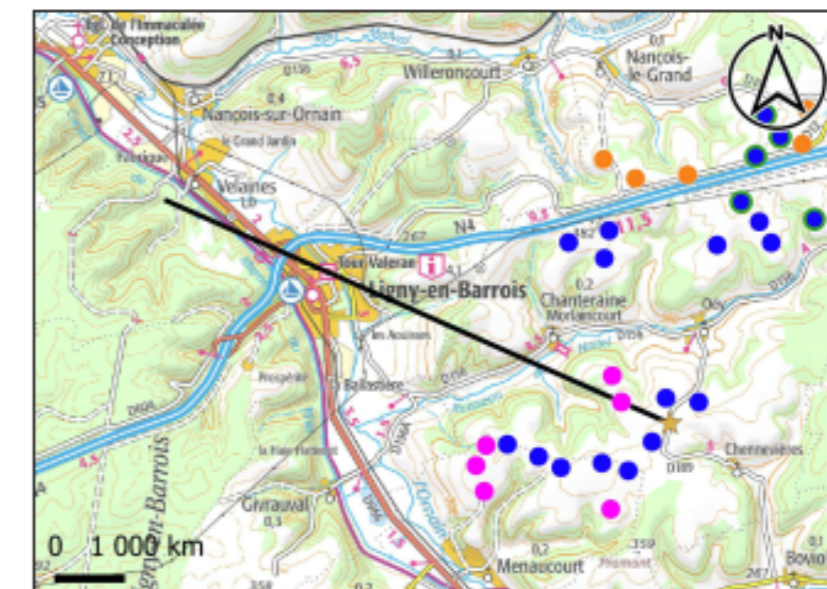
DATE DE LA PRISE DE VUE	HORAIRE DE LA PRISE DE VUE	ALTITUDE AU SOL DE LA PRISE DE VUE	DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE	DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS ÉLOIGNÉE	NOMBRE D'ÉOLIENNES DU PROJET VISIBLES
15/02/2023	12h22	370 m	770 m (E2)	2 884 m (E3)	6/6



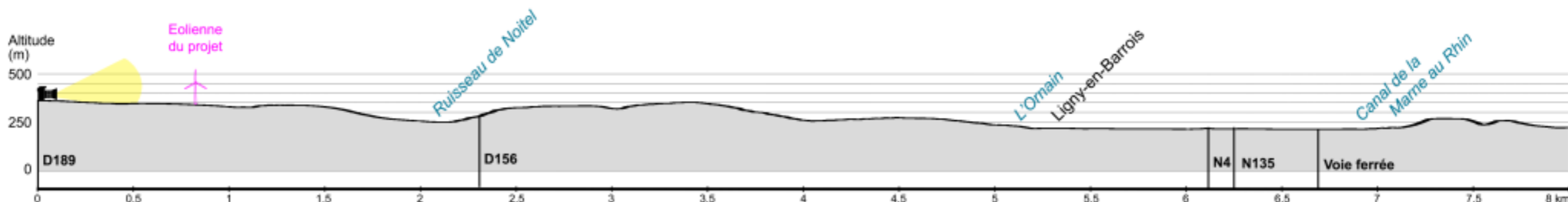
CARTE DE LOCALISATION DU POINT DE VUE N°1

COMMENTAIRE
<p>L'observateur se place sur la D189 entre Oëy et Chennevières, à l'Est du parc éolien de Plainchamp et d'une éolienne du parc de Rosières. La vue est ouverte et parfois lointaine. Le relief ondulé limite partiellement les vues lointaines. Les boisements sont présents à l'arrière-plan au niveau des ondulations du relief. Les éoliennes constituent les principaux points d'appel depuis ce point de vue et l'éolienne la plus proche peut paraître prégnante.</p> <p>Depuis ce point de vue, les six éoliennes du projet sont visibles au second plan et à l'arrière-plan, dans des proportions variables : au niveau du rotor pour E1, E4 et E6, et dès le mât (dont la base est masquée par les ondulations du relief) pour E2, E5 et E3. Les éoliennes E1 et E2 peuvent sembler isolées des autres depuis ce point de vue, du fait des interdistances variables entre les éoliennes du projet. En termes d'effets cumulés, l'implantation prend place en partie à l'arrière-plan du parc de Plainchamp. L'éolienne du parc de Rosières (la plus proche) reste la plus prégnante depuis ce point de vue.</p>

NIVEAU D'INCIDENCE	NUL	FAIBLE	MODÉRÉ	FORT	TRÈS FORT
--------------------	-----	--------	--------	------	-----------



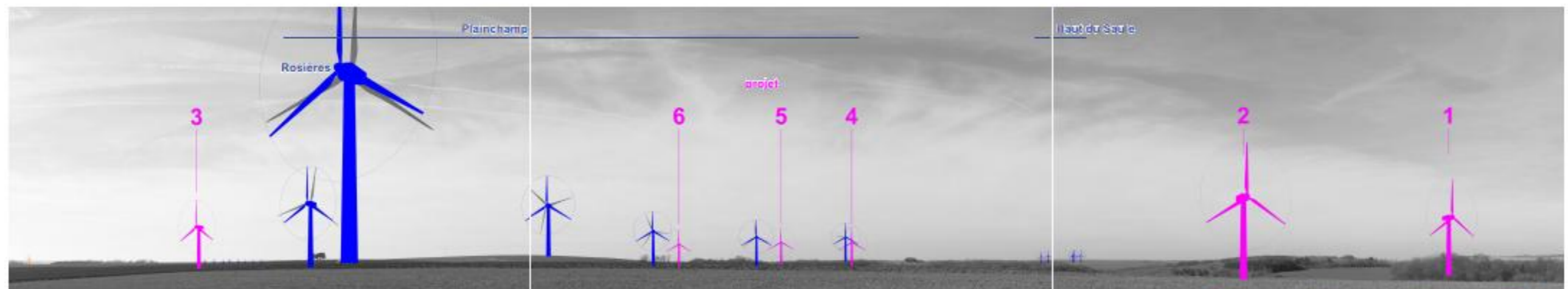
CARTE DE LOCALISATION DE LA COUPE TOPOGRAPHIQUE N°1



COUPE TOPOGRAPHIQUE N°1

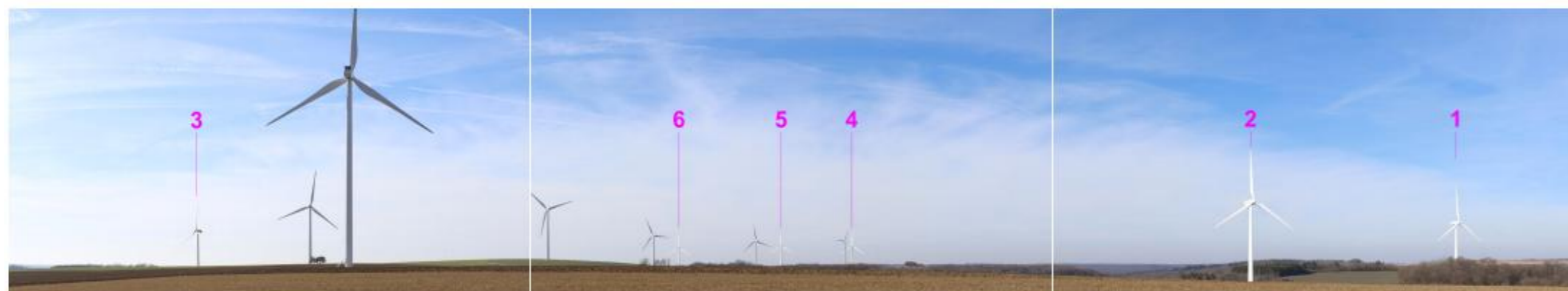


VUE PANORAMIQUE DE L'ÉTAT INITIAL - 120°



VUE PANORAMIQUE ILLUSTRATIVE - 120°

LÉGENDE DES ÉOLIENNES :
 ■ DU PROJET (pink) ■ CONSTRUITE (blue) ■ ACCORDÉE (green) ■ DÉPOSÉE (orange)
 ■ ACCORDÉE POUR RENOUVELLEMENT (dark blue)

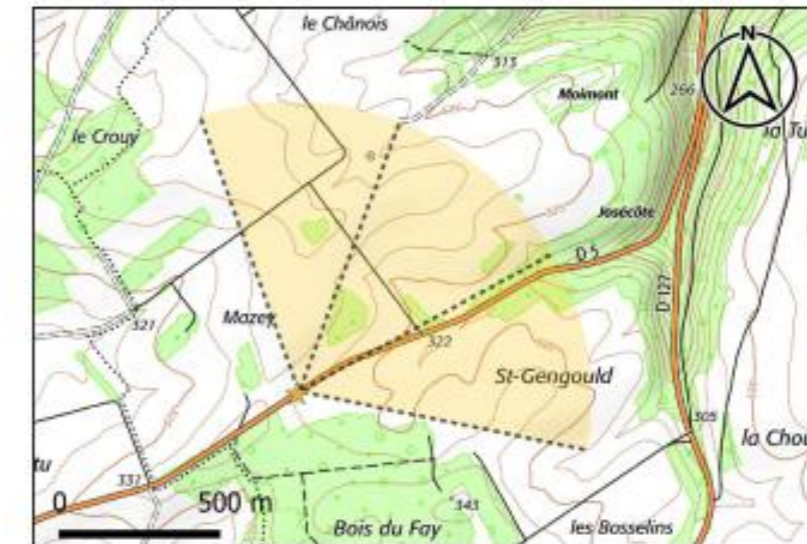


VUE PANORAMIQUE PHOTOMONTÉE - 120°

Planche 14 : Vue éloignée du site

PHOTOMONTAGE N°	22
LOCALISATION	Depuis la D5 entre Villers-le-Sec et Longeaux

DATE DE LA PRISE DE VUE	HORAIRE DE LA PRISE DE VUE	ALTITUDE AU SOL DE LA PRISE DE VUE	DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE	DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS ÉLOIGNÉE	NOMBRE D'ÉOLIENNES DU PROJET VISIBLES
14/02/2023	15h52	327 m	4 421 m (E6)	6 816 m (E1)	6/6



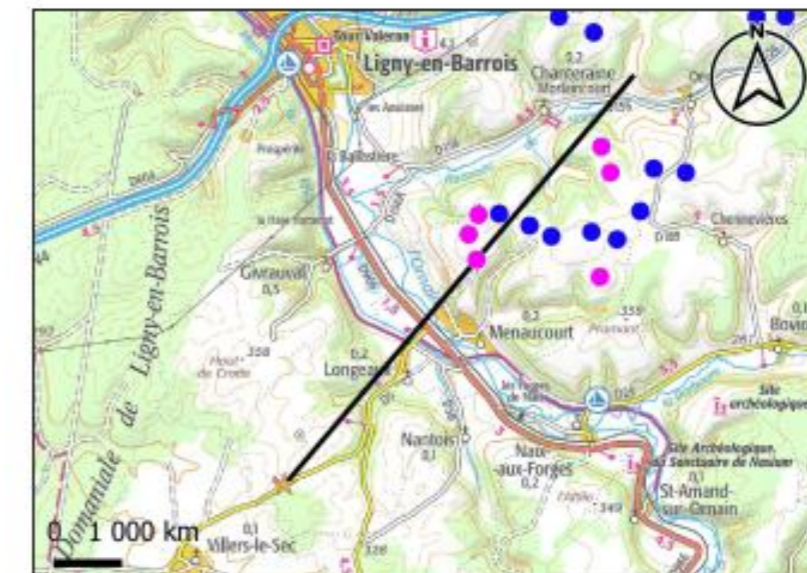
CARTE DE LOCALISATION DU POINT DE VUE N°22

COMMENTAIRE

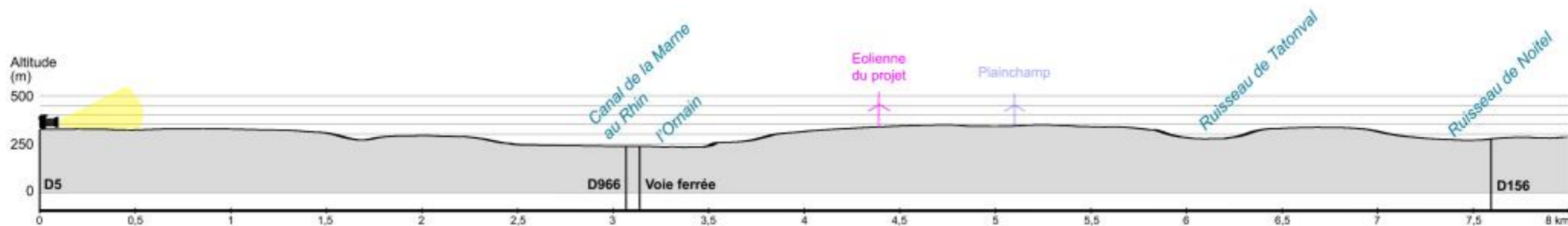
L'observateur se place sur la D5 depuis Villers-le-Sec en direction de Longeaux. Sur la gauche, une ondulation du relief induit une vue frontale. La D5 oriente le regard au centre du triptyque, où la vue est lointaine à l'arrière-plan occupé par le contexte éolien. De part et d'autre de la route, des grandes parcelles agricoles occupent les ondulations du relief. La vue est également lointaine sur la droite du triptyque.

Depuis ce point de vue, toutes les éoliennes du projet sont visibles à l'arrière-plan : dès le mât pour E4 à E6, au niveau du rotor pour E1 à E3. Les éoliennes E4 à E6 se placent en avant de la trame éolienne en place. L'éolienne E3 peut sembler isolée des autres du fait de l'étendue de l'implantation. Elle se place dans l'axe de la route. En termes d'effets cumulés, les éoliennes se placent dans un angle déjà occupé par la composante éolienne.

NIVEAU D'INCIDENCE	NUL	FAIBLE	MODÉRÉ	FORT	TRÈS FORT
--------------------	-----	--------	--------	------	-----------



CARTE DE LOCALISATION DE LA COUPE TOPOGRAPHIQUE N°22



COUPE TOPOGRAPHIQUE N°22



VUE PANORAMIQUE DE L'ÉTAT INITIAL - 120°



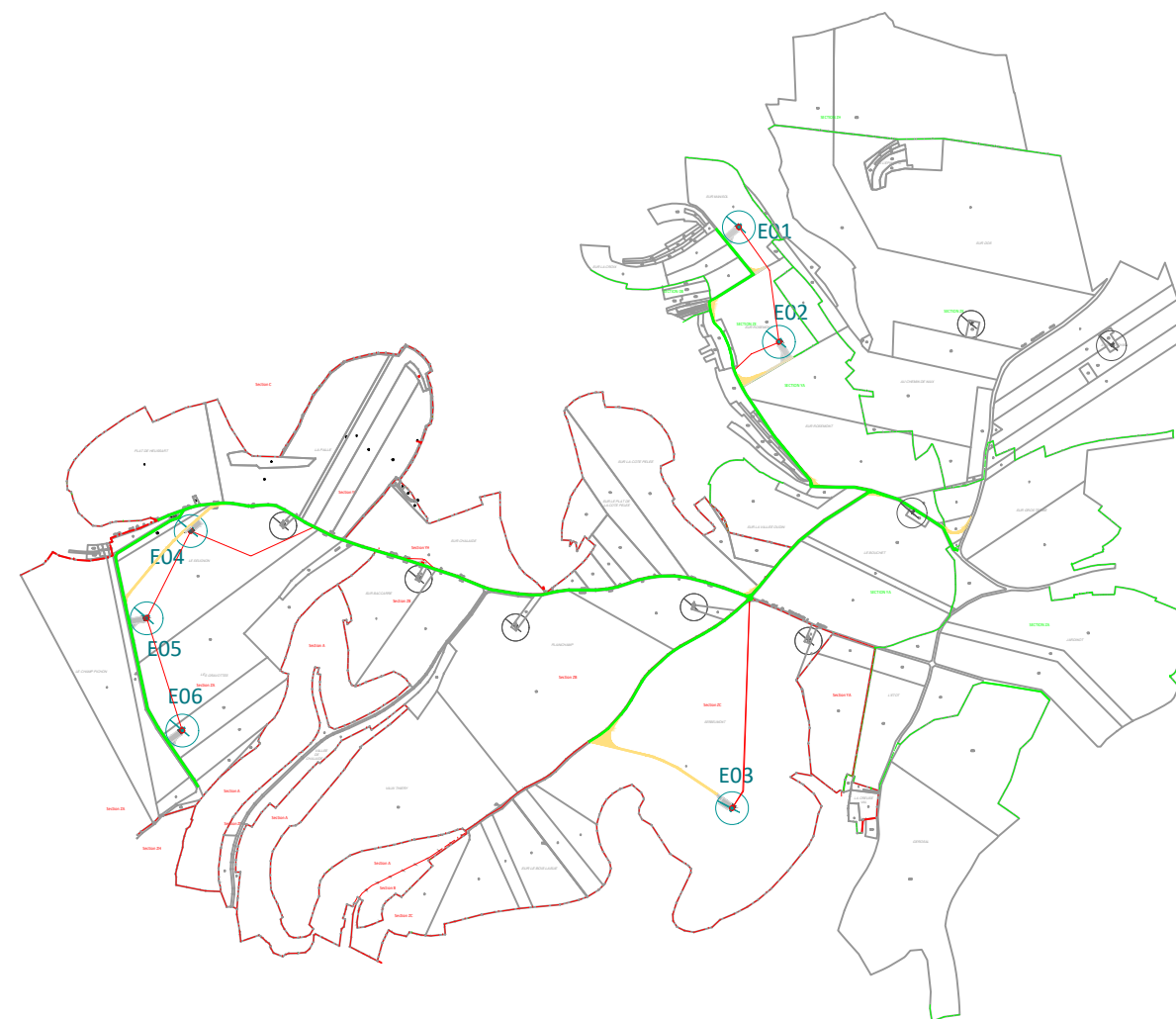
VUE PANORAMIQUE ILLUSTRATIVE - 120°

LÉGENDE DES ÉOLIENNES :
■ DU PROJET ■ CONSTRUITES ■ ACCORDÉES ■ DÉPOSÉES
■ ACCORDÉES POUR RENOUVELLEMENT





VUE PANORAMIQUE PHOTOMONTÉE - 120°



Plan de situation 1/25 000







Contexte éolien

-  Éolienne du projet
- E00** Nom de l'éolienne du projet
-  Éolienne existante

Réseau électrique

-  Câbles (entrée et sortie potentielle à 360° de l'éolienne)
-  Poste de livraison

Accès et plateformes

-  Accès (chemin et pan-coupé) à créer
-  Accès (chemin) existant
-  Aire de maintenance
-  Aire de contournement

0 km

1



échelle : 1 / 25 000 ème → 1 cm papier = 250 m terrain

Plan ICPE 1/2 500

Autoroute : péages, aires de services, de repos

Roads:
 Route à deux chaussées séparées
 Route de bonne viabilité
 Route de moyenne viabilité
 Route étroite régulièrement entretenue
 Route régulièrement entretenue. Chemin, Sentier, Piste cyclable
 Tunnel routier. Dalle de protection. Passage à niveau
 Route en remblai, en déblai. Route en construction
 Niveau de terre. Clôture. Haie, rangées d'arbres
 Chemin de fer à 1 voie, à 2 voies, à 3 voies etc. Voie électrifiée
 Gant ou point d'arrêts couverts au trafic voyageurs
 Ligne de transport d'énergie électrique. Télégraphique. Remontées mécaniques

Population en milliers d'habitants. Limite d'état, borne frontière

Limite et chef lieu de département, d'arrondissement
 Limite et chef lieu de commune
 Limite de camp militaire, de zone réglementée de champ de tir
 Limite de forêt domaniale, Limite de parc naturel

Edifice religieux : chrétien, synagogue, mosquée, Calvaire, Monument, Cimetière

Construction technique. Silo. Réservoir d'hydrocarbures. Eolienne

Point géologique du Réseau de Base Français. Point de vue. Fort. Casemate
 Maison, hôtel de ville
 Bâtiment ordinaire. Bâtiment agricole, industriel ou commercial. Serre. Etablissement hospitalier
 Terrain de sport, Tennis
 Tour isolée. Excavation souterraine. Habitation troglodytique. Ruines
 Pont. Passerelle. Gué. Bac : autos, piétons
 Source, fontaine. Chêne, lavoir, Bassin, Château d'eau, Réservoir
 Cascade, Barrage
 Cours d'eau temporaire. Phare. Feu. Balise
 Canal. Ecluse
 Couloir de niveau, équidistance 20m. Dépression, Talus
 Bloc rocheux isolé. Arbre remarquable

Bois
 Forêt fermée de conifères
 Forêt fermée de feuillus
 Forêt fermée mixte
 Forêt ouverte
 Lande ligneuse
 Peupleraie
 Verger
 Vigne


Contexte éolien
 Eolienne du projet
 Nom de l'éolienne du projet
 Eolienne existante

Réseau électrique
 Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 Poste de livraison

Accès et plateformes
 Accès (chemin et pan-coupe) à créer
 Accès (chemin) existant
 Aire de maintenance
 Aire de contournement

Autre
 Cotations

Limites administratives
 Parcelle
 Numéro parcelle
 Limite communale



- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles)
 - à 360° de l'éolienne
 - Poste de livraison
- Accès et plateformes
- Accès (chemin et pan-coupé) à créer
 - Accès (chemin) existant
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
- Autre
- Cotations
- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale
- Affectation des sols
- Terres
 - Bois, haies, saussaies, oseraies
 - Cultures



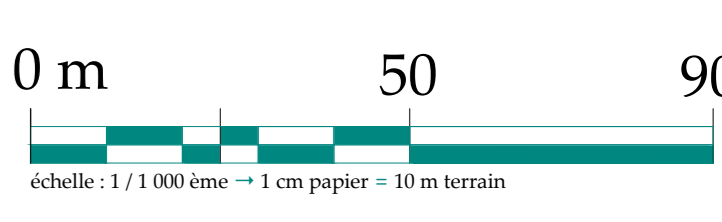
E01

E02

SECTION OB

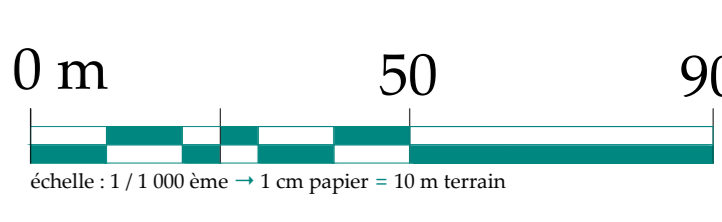
SECTION ZE

SECTION YA





- Contexte éolien
 - Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
- Réseau électrique
 - Câbles (entrée et sortie potentielles)
 - à 360° de l'éolienne
 - Poste de livraison
- Accès et plateformes
 - Accès (chemin et pan-coupé) à créer
 - Accès (chemin) existant
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
- Autre
 - Cotations
- Limites administratives
 - Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale
- Affectation des sols
 - Terres
 - Bois, surlimbes, saussaies, oseraies
 - Cultures



- Contexte éolien
 - Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
- Réseau électrique
 - Câbles (entrée et sortie potentielles)
 - à 360° de l'éolienne
 - Poste de livraison
- Accès et plateformes
 - Accès (chemin et pan-coupé) à créer
 - Accès (chemin) existant
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
- Autre
 - Cotations
- Limites administratives
 - Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale
- Affectation des sols
 - Terres
 - Bois, haies, saussaies, oseraies
 - Cultures



E04

E05

E06

Section ZA

Section A

